[93v., 190.tif]

etranger d'exercer la charge de Grand Veneur hereditaire, pourvû qu'on paye a la fois les 5. mutations de seigneur et de vassal, arrivées depuis 1716. ce qui avec la remuneration au secretaire de la Cour feodale lui couteroit plus de f. 800. et qu'il se presente en personne chaque fois que la charge hereditaire doit faire les fonctions, sans pouvoir substituer personne. Mandl lui conseillera de declarer que ne pouvant venir ici dans ces occasions la, il consent que la charge me soit conferée par l'investiture du Souverain. Schotten vint, il dit que nous allons prendre Chozcim, que mon beaufrere Canto peut mander un secours d'argent pour le tems ou il fait les fonctions de Commandant g.al. Un Raitrath de Prague Haehnel joli homme me porta un paquet du Conseiller Rieger. Ma bonne Cousine vint me faire ses doléances du peu de notions que prend son mari pour l'etablissement a Weinhaus. Struppi vint me porter une lettre de Belletti du 7. May. Tout le monde est informé a Trieste que nous envoyons de l'argent et des munitions au Pacha de Scutari, et cependant il n'est pas bien affermi dans nos interets. Le Conseil de guerre trouve les grains trop cher que Brigido a acheté par ordre de l'Empereur pour environ cent